

REGLEMENT PARTICULIER 2024 / 2025

DFU15-7 (Féminin - U15)

Minimes Filles

ART.1



Le Comité Départemental " **DISTRICT TERRIEN** " organise pour la saison 2024 / 2025, un championnat « DFU15-7(Féminin - U15) »: appelée

DFU15-7 en 3 niveaux TD4, TD5, TD6

Les clubs doivent être en règle avec l'article 1 des règlements départementaux, régulièrement qualifiés pour la saison en cours et avoir vu leur candidature retenue par la Commission Sportive du **DISTRICT TERRIEN**.

Les matchs se joueront en 4 x 8 minutes.

Prolongation de 5 minutes en cas d'égalité.

Intervalles : 2min entre le 1er et 2ème QT et entre le 3ème et 4ème QT Mi-temps de 5 min entre le 2ème et 3ème QT.

ART.2

L'horaire officiel des rencontres est fixé au **SAMEDI 18H30** sauf horaire indiqué.

ART.3

1^{ère} PHASE

La 1^{ère} phase du championnat se déroule en match aller-retour du 09 novembre au 15 décembre 2024 avec :

DFU15-7-2 TD4 : 3 poules de 4 équipes

- Les équipes classées 3, 4, 5 et 6^{ème} du brassage **DFU15-7 TD4** A et B.
- Les équipes classées 1^{er}, 2^{ème} du brassage **DFU15-7 TD5** A et B.

DFU15-7-2 TD5 : 3 poules de 4 équipes

- Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} et 5^{ème} du brassage **DFU15-7 TD5** A et B.
- Les équipes classées 1, 2 et 3^{ème} des poules de brassage **DFU15-7 TD6** A et B.

DFU15-7-2 TD6 : 1 poules de 4 équipes

- Les équipes classées 4, 5 et 6^{ème} des poules **DFU15-7 TD6** A et B.

ART.3

2^{ème} PHASE

Les équipes classées 1^{ère} du championnat DFU15-7-2 TD4 des poules A, B et C accèdent au championnat départemental.

**La 2^{ème} phase du championnat se déroule en match aller-retour
Du 18 Janvier 2025 au 4 mai 2025 avec :**

DFU15-7-3 TD4 : 2 poules de 6 équipes

- a) Les équipes classées 2 et 3^{ème} des poules A, B et C du championnat **DFU15-7-2 TD4**.
- b) Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A, B et C du championnat **DFU15-7-P2 TD5**.

DFU15-7-3 TD5 : 3 poules de 6 équipes (dont 2 exempts)

- a) Les équipes classées 4^{ème} des poules **DFU15-7-2 TD4** A, B et C
- b) Les équipes classées 3^{ème} des poules **DFU15-7-2 TD5** A, B et C
- c) Les 4 équipes de la poule A du championnat **DFU15-7-P2 TD6** poule A.

ART.5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au :
24/25 février 2025 et 20/21 Avril 2025

PHASE FINALE

ART.6

Les phases finales auront lieu comme suit :

DFU15-7-3 TD4

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des poules A et B du championnat **DFU15-7-3 TD4** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD4 MINIMES FILLES** comme suit :

½ finales	Aller :	2B contre 1A	2A contre 1B
	Retour :	1A contre 2B	1B contre 2A

DFU15-7-3 TD5

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} ; et les 2 meilleurs 3^{èmes} de la poule A, B et C du championnat **DFU15-7-3 TD6** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD5 MINIMES FILLES** comme suit :

Les 1ers sont classés de 1 à 3 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 2^{èmes} sont classés de 4 à 6 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

Les 2^{èmes} meilleurs 3^{ème} sont classés de 7 et 8 suivant "le quotient FIBA (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

¼ finales secs* A) 1 contre 8 B) 2 contre 7

C) 3 contre 6 D) 4 contre 5

*les équipes les mieux classées au quotient FIBA auront l'avantage du terrain

½ finales aller ** Vainqueur D – Vainqueur A

Vainqueur C – Vainqueur B

½ finales retour** Vainqueur A – Vainqueur D

Vainqueur B – Vainqueur C

** les équipes les mieux classées au quotient FIBA se déplaceront à l'aller et recevront au retour.

Les ¼ finales secs aller auront lieu le 24 et 25 mai 2025

Les ½ finales aller auront lieu le 31 mai et 01 juin 2025

Les ½ finales retour auront lieu le 07 et 08 juin 2025

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 6^{ème} places disputeront des matchs de classement (sur engagement) sur les week-ends du 17/18 mai 2025 + 24/25 mai 2025 + 31/01 Juin 2025.

CONDITIONS DE QUALIFICATION

Une équipe est vainqueur d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour.

Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations. Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74 Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

ART.7

FINALE TITRE

La FINALE aura lieu le 21 et 22 juin 2025 (aucune dérogation possible)

Le vainqueur DFU15 TD4 recevra lors de la finale le trophée ALAIN CATTELLE.

Le vainqueur DFU15 TD5 recevra lors de la finale le trophée NADINE MOREAU.

ART.8

PARTICIPATION AUX PHASES FINALES ET A LA FINALE

a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.

b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 20 rencontres jouées, cela équivaut à 13 rencontres jouées.

Pour une saison avec 18 rencontres jouées, cela équivaut à 12 rencontres jouées.

Pour une saison avec 16 rencontres jouées, cela équivaut à 10 rencontres jouées.

Pour une saison avec 14 rencontres jouées, cela équivaut à 9 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Départementale Jeunes calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux minimes surclassées et aux benjamines surclassées.

Exemples :

- une poussine qui aurait joué au moins une rencontre en U13, ne pourrait participer aux phases finales DFU15-7 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.

module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.